



Date de dépôt : 23 décembre 2022

Rapport

de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier la proposition de motion de Philippe de Rougemont, Didier Bonny, Marta Julia Macchiavelli, David Martin, Anne Bonvin Bonfanti, Jocelyne Haller, François Lefort, Pierre Vanek, Adrienne Sordet, Pierre Eckert, Marjorie de Chastonay, Dilara Bayrak, Françoise Nyffeler, Yves de Matteis, Aude Martenot, Ruth Bänziger, Philippe Poget, Boris Calame : Alléger la dépendance envers le gaz et le mazout, stopper les surchauffes

Rapport de majorité de André Pfeffer (page 4)

Rapport de minorité de Pierre Eckert (page 12)

Proposition de motion (2851-A)

Alléger la dépendance envers le gaz et le mazout, stopper les surchauffes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les prix des combustibles augmenteront encore fortement selon une enquête récente de l'ElCom (02.06.2022). Il en ressort que les tarifs de l'énergie seront plus élevés d'environ 47% en moyenne en 2023. Cette augmentation pèsera autant sur les entreprises, les collectivités publiques que sur les ménages ;
- que selon l'OFSP, durant la période de chauffe, la température idéale des pièces devrait se situer entre 20 °C et 21 °C, celle des chambres à coucher à 18 °C (pour une humidité de l'air relative comprise entre 30 et 50%) ;
- le besoin de diminuer la consommation de gaz et de mazout par les entreprises, les collectivités publiques et les ménages (leviers de sobriété) à l'approche de la prochaine saison de chauffe, afin de les protéger de la hausse des tarifs ;
- l'importance de sécuriser l'approvisionnement suffisant en combustibles de toutes et de tous en modérant la consommation ;
- l'objectif de sortir de la dépendance à l'égard de la Russie, de développer notre solidarité envers le pays agressé en cessant de cofinancer la guerre via nos importations de combustibles ;
- l'axe prioritaire donné à la sobriété énergétique dans le plan directeur de l'énergie 2020-2030 ;
- la baisse de 1 °C de température de chauffage permettant de soulager la consommation de combustible de 6 à 13% suivant les bâtiments,

invite le Conseil d'Etat

à élaborer et déployer, via l'OCEN et/ou les SIG et les professionnels concernés, un plan d'action de sobriété énergétique comprenant des incitations pour réduire la dépendance du canton au gaz et au mazout. Ce plan comprendra notamment :

- la réduction de 1 °C au moins de la température de chauffage de son propre parc de bâtiments et de celui du « Grand Etat » ;

-
- le déploiement auprès des communes et des régies immobilières d'une campagne comprenant des incitations pour obtenir la réduction des chauffages d'au moins 1 °C ;
 - le déploiement auprès du public d'une campagne « 20 °C température santé » à l'approche de chaque saison de chauffage.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de André Pfeffer

La commission de l'énergie et des Services industriels de Genève a consacré deux séances (16 septembre et 9 décembre 2022) à traiter de ce projet de loi sous la présidence de M^{me} Claude Bocquet.

Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M^{me} Léna Piaget, à qui je tiens à adresser mes remerciements, au nom de tous les membres de la commission.

Audition de M. Philippe de Rougemont, auteur

M. de Rougemont remercie la présidente. Il souhaite tout d'abord donner le cadrage : avant la guerre en Ukraine, le canton formulait son plan directeur d'énergie pour la période 2020-2030. Un peu plus tôt, il y a eu la votation fédérale « stratégie énergétique 2050 » qui a été acceptée très largement, en particulier à Genève, et au niveau fédéral, et qui consacrait des objectifs ambitieux pour la réduction en consommation d'énergie. Puis est venue la guerre en Ukraine. Il lit quelques lignes du plan directeur de l'énergie 2020-2030 : **« Cet axe (la sobriété) repose sur un principe très largement popularisé : l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Par extension, c'est aussi la plus économe en ressources et la moins émettrice de gaz à effet de serre. Elle a tous les atouts pour devenir l'énergie préférée des Genevois »**. Il rappelle que l'on fait aujourd'hui face à un état de nécessité et à un risque de coupure cet hiver. La méthode la moins rapide que nous connaissons pour nous désengager graduellement de nos dépendances envers les importations notamment de Russie est l'efficacité énergétique (qui consiste à remplacer, par exemple, les pompes de circulation d'eau dans les immeubles, faire en sorte que les équipements électroménagers soient économes). Il y a également les énergies renouvelables (qui consistent à produire de l'énergie pour les besoins résiduels de la façon la plus propre et durable possible). Enfin, il y a **la solution la plus rapide et la moins chère, la sobriété, qui consiste à dépenser le moins d'énergie et d'argent et à obtenir des résultats rapides**. Ladite motion met en œuvre la fiche 1.4 intitulée « faire évoluer les comportements et les usages » : il en lit une partie : **« mettre en place pour les bâtiments de l'Etat, des communes et des établissements de droit public, un programme pour diminuer la température de chauffage et la consommation d'eau chaude. (...) »**.

Un commissaire PDC relève que M. de Rougemont a déposé cette motion le 7 juin 2022. Il fait remarquer que, depuis, les prix ont augmenté et la crise s'est amplifiée.

M. de Rougemont indique que c'est une raison de plus pour faire un minimum d'auditions et envoyer cela au Grand Conseil. Il admet qu'entre le 7 juin et aujourd'hui, il y a eu d'autres motions, notamment celle de l'UDC.

Le commissaire PDC estime que la motion n'a plus de raison d'être.

M. de Rougemont dit que c'est à lui d'en juger.

Un commissaire Ve demande quelle est la pratique dans les régies qui dirigent les chaufferies à Genève. Il aimerait savoir quelle est la température des bâtiments à Genève.

M. de Rougemont indique que la température intérieure est de 23,5 degrés. L'on recommande cependant 17 degrés pour les chambres à coucher et 19/20 degrés pour les séjours. Il explique que si les températures sont diminuées d'un seul degré, 7% de combustibles sont économisés.

Le commissaire Ve demande si les 23,5 degrés correspondent à la température demandée par les habitants.

M. de Rougemont indique que les régies n'aiment pas recevoir des plaintes. En ce sens, la température du thermostat est plus élevée qu'il ne le faut.

Le commissaire Ve relève que certains bâtiments sont surchauffés. Les gens ouvrent les fenêtres en hiver.

M. de Rougemont indique qu'il y a des réglages hydrauliques entre les étages qui peuvent se faire tous les trois ans, afin d'optimiser le confort et la répartition de la chaleur par la chaudière. En hiver 2021-2022, la Ville de Genève, dans son propre parc de logements, a décidé de baisser la température d'un degré. Il y a eu des plaintes de la part des locataires mais pas plus que les années précédentes.

Un commissaire PLR rappelle qu'il avait proposé, à l'époque, d'atteindre les 19 degrés. Il explique que le plus gros consommateurs est l'hôpital. S'agissant du parc des logements d'utilité publique et des logements sociaux qui appartiennent à l'Etat, les 19 degrés peuvent être imposés. Dans ce cas, il dit qu'il serait d'accord d'entrer en matière. En revanche, si la motion a simplement pour but de dire au Conseil d'Etat qu'il doit faire ce que la Confédération a déjà fait, il ne souhaite pas entrer en matière.

M. de Rougemont rappelle que tout le monde est face aux mêmes défis : éviter que l'Etat coupe l'énergie. Il y a toute une batterie de moyens d'incitation à disposition, déjà testés dans plusieurs pays, pour l'éviter. Dans

le meilleur des cas, aucune exception ne doit être faite, tout le monde doit se serrer la ceinture.

Le commissaire PLR dit que cela ne marcherait pas, en particulier pour l'hôpital.

M. de Rougemont admet qu'il y a des cas limites, mais que ceux-ci ne doivent pas éliminer l'application dans les nombreux cas où il y a une marge de manœuvre. Il ne voit pas non plus d'autres alternatives.

Un commissaire PLR demande à M. de Rougemont si ce dernier a eu contact avec l'ASLOCA. Il rappelle qu'il y a longtemps, il avait proposé un projet de loi qui avait pour but de diminuer la température dans les appartements. Ce ne sont pas les propriétaires qui ne veulent pas diminuer les températures. Il explique que la société prend toujours le dénominateur commun : c'est la minorité qui décide pour la majorité.

Un commissaire S dit qu'il n'a jamais entendu cela.

Un commissaire PLR indique qu'il faut un changement de paradigme sociétal. Pour un avoir ce changement, il faut que certains groupes politiques changent quelque chose. Il explique que nous sommes dans une société de surconsommation, y compris pour l'énergie. Il relève que, sans l'accord de l'ASLOCA, il ne veut pas entrer en matière, les propriétaires n'étant pas d'accord d'engager des frais d'honoraires d'avocats pour se battre.

M. de Rougemont répond qu'il a eu informellement contact avec l'ASLOCA, mais pas formellement.

Le commissaire PLR rejoint l'idée de son collègue. Il pense que les gens sont prêts à fournir des efforts, pour autant seulement qu'il se passe effectivement quelque chose.

La présidente rappelle qu'il est possible de proposer une audition de l'ASLOCA.

Un commissaire Ve relève que la motion propose des incitations pour obtenir la diminution de la température. Il aimerait savoir quelles incitations sont envisageables.

M. de Rougemont indique qu'il existe tout un corpus de recherches depuis des décennies. Par exemple, la publicité peut être utilisée pour obtenir une déconsommation. De plus, il pourrait y avoir un affichage à l'entrée des immeubles afin d'indiquer les consommations par semaine ou par mois, comparé aux cinq années précédentes. Il explique que c'est lorsque les habitants voient que ceux-ci arrivent à fournir des efforts. Il trouve aussi que l'utilisation de la communication (affichage dans l'ascenseur ou mise en place d'une campagne au début de la saison) est un bon moyen.

Le commissaire Ve comprend donc que les incitations sont dirigées vers les habitants.

M. de Rougemont acquiesce. Les incitations peuvent aussi être dirigées vers les régies.

Le commissaire Ve relève qu'il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas très longtemps, certaines personnes vivaient sans chauffage. La sensation de froid est plus culturelle que physique. Il trouve que la décision de 20 degrés est timide. Si cela va vraiment mal, il estime que c'est plutôt 19 ou même 18 degrés.

M. de Rougemont relève que l'on part de très loin.

Un commissaire S indique que, pour le PLR, la faute vient toujours de l'ASLOCA. Il dit que les milieux immobiliers ne l'ont jamais contacté pour discuter de ces questions. Il relève que ce sont toujours les locataires qui doivent se restreindre pour faire des économies d'énergie alors que personne ne dira rien pour ceux qui utilisent la voiture à la place du vélo. En résumé, selon lui, c'est toujours à une seule catégorie de la population de fournir des efforts, alors qu'une autre partie de la population peut faire ce qu'elle veut (charger sa voiture électrique et son vélo électrique). Il est d'accord avec la proposition de M. de Rougemont, même s'il a l'impression que ce sont toujours les mêmes personnes qui doivent fournir des efforts supplémentaires. En particulier, il ne demandera jamais à une personne âgée – qui supporte moins bien les baisses de température – de diminuer la température à 18 degrés.

Un commissaire S rappelle que la motion 2857 a été déposée en décembre dernier. Il demande si M. de Rougemont soutient l'intention dudit texte, le cas échéant, il propose de geler le texte et d'attendre cette motion.

La présidente indique que ces deux motions pourraient être liées.

Un commissaire PLR aimerait savoir comment M. de Rougemont justifie la dimension inégalitaire de la motion. En effet, certaines personnes ont une terrasse orientée plein sud alors que d'autres sont au 8^e étage, côté nord. L'effort demandé n'est donc pas le même pour tous.

M. de Rougemont trouve que c'est une très bonne question. Il explique que l'appartement qui est le plus mal orienté est chauffé à la bonne température au détriment des autres appartements. C'est une science de faire en sorte que la circulation de l'eau à travers tous les radiateurs de tous les appartements se fasse uniformément. Dans tous les cas, il relève qu'il faut protéger les personnes âgées et les personnes vulnérables. Il est d'avis que le Conseil d'Etat travaille avec l'OCEN pour régler cela au mieux.

Un commissaire MCG ne croit pas à la réponse donnée par M. de Rougemont au PLR. Comme les gens qui auront froid, ils s'achèteront un radiateur électrique. Il faudra dès lors s'attendre à une hausse de la consommation en électricité.

M. de Rougemont rappelle qu'il y a toujours eu des radiateurs d'appoint. Il indique qu'une baisse généralisée de la température a davantage d'effets collectifs que quelques radiateurs en plus. Il explique qu'il est trop tard pour travailler sur les énergies renouvelables ou sur l'efficacité énergétique. Il ne pense pas que d'autres moyens existent, pour cet hiver. Selon lui, il faut absolument éviter les coupures qui pourraient être décidées par le gouvernement en cas d'échec des économies. Il cite d'autres solutions comme un dédommagement, ou alors une aide à la rénovation douce et immédiate (par exemple, l'installation de rideaux thermiques).

Le commissaire MCG rappelle que la plupart des gens sont locataires et non propriétaires. Selon lui, cela n'a pas de sens de subventionner les locataires pour qu'ils isolent leur appartement.

M. de Rougemont rappelle qu'un programme des SIG aide déjà les locataires en ce sens.

Le commissaire MCG dit qu'il n'y a pas besoin d'une motion pour cela.

M. de Rougemont rappelle que c'est à la commission de décider.

Discussions entre commissaires

La présidente rappelle que la commission a décidé de ne pas procéder à d'autres auditions pour cette motion. Elle informe les députés que la commission va donc voter ce soir. Elle précise qu'elle souhaite faire un tour de table pour connaître les intentions de vote des différents partis.

M^{me} Stückelberg indique que depuis le mois de juin, date de la motion, certaines mesures ont été prises. Elle propose que M. Petitjean fasse un point de situation sur lesdites mesures.

M. Petitjean indique que, dans le cadre de la task force énergie, plusieurs groupes de travail ont été mis en place pour accompagner la phase 1 et repousser les échéances de délestage et de contingentement. Pour ce faire, il explique que les membres de l'ASLOCA, de l'USPI, de l'AGCV ainsi que de la SGI ont mis en place des affiches qui, d'une part, recommandent d'abaisser les températures et d'équilibrer les radiateurs et, d'autre part, ciblent les températures qu'il faudrait atteindre. Il précise que ces affiches se trouvent dans beaucoup d'immeubles genevois.

M^{me} Stüchelberg précise que, sur cette base, des mesures ont été prises par le Conseil d'Etat. Elle indique que ces mesures ont été décidées pour le petit Etat. Elles prennent la forme de recommandations pour les communes et les établissements publics autonomes. Elle rappelle qu'ils travaillent avec les milieux immobiliers et l'ASLOCA.

M. Petitjean répète que ce site a été activé dans le cadre de la task force énergie. Des recommandations ont été faites, dans ce cadre, pour l'abaissement du chauffage de 1 degré, lequel permet une économie d'énergie jusqu'à 10%. Il explique que les régies ont participé à cette action : l'ASLOCA, l'USPI et la SGI ont mis ces affiches sur leur site. En complément de ceci, l'OCEN a écrit à l'entière responsabilité des chauffagistes genevois (membres de l'AGCV et non-membres, ce qui représente plus de 250 professionnels) pour leur faire des recommandations sur les modalités du redémarrage des installations techniques, l'équilibrage et l'entretien des chaudières. Il indique que cette affiche a été diffusée par e-mail et que ce partenariat a été très productif.

M. Petitjean insiste sur le fait que tous les points de la motion sont déjà appliqués depuis le mois de septembre. Il explique qu'ils continuent régulièrement, avec l'ASLOCA, l'USPI, l'AGCV et la SGI, à travailler sur l'économie d'électricité. Ils se réunissent toutes les trois semaines afin de réajuster la situation et vont mesurer, avec le monitoring de l'université, l'impact de ces mesures. A la fin de la période de chauffe, ils seront en mesure d'évaluer quelles ont été les mesures les plus efficaces. Il précise que, dans le cadre de la task force, ces mesures sont opérationnelles dans les bâtiments de l'Etat.

Selon le commissaire MCG, cette motion enfonce des portes ouvertes. Il trouve que les mesures sont déjà appliquées. Il est en faveur du principe consacré par la motion, mais il dit qu'une nouvelle motion n'est pas nécessaire.

M. de Rougemont indique que, pour lui, la motion doit être maintenue. Il rappelle, d'une part, que le chauffage dans les bâtiments du Grand Etat doit être baissé de, minimum, 1 degré et, d'autre part, que l'hiver n'est pas encore terminé. Il relève que la communication a été faite auprès des régies mais, pour lui, d'autres canaux de communication doivent encore être utilisés. Il rappelle que les hivers 2023 et 2024 seront les plus difficiles. Selon lui, cette motion constitue une pression supplémentaire pour continuer dans cette direction.

Un commissaire PDC dit que la motion entrera en vigueur au plus tôt au mois de juin, alors que l'hiver sera déjà terminé depuis longtemps. Il admet qu'il serait dommage de refuser cette motion, celle-ci ayant du sens à ses yeux. Toutefois, selon lui, il est bien de noter qu'il y a déjà eu une réponse et que des mesures ont déjà été prises. En conséquence, il ne souhaite pas entrer en

matière sur cette motion. Il note, s'agissant des radiateurs d'appoint électriques, que ceux-ci sont déconseillés.

Un commissaire S rappelle qu'en tant que président de l'ASLOCA, il a participé à la task force. Il précise qu'il y a encore des immeubles qui n'appliquent pas ces mesures. Il rappelle que, lors du dépôt de la motion, le parlement n'avait encore rien fait. Pour lui, l'objectif final n'est pas encore atteint. L'adoption de cette motion peut être un appui aux mesures que l'Etat a déjà prises. Il trouve qu'il est important qu'une motion donne une autorité politique au département et aux entreprises. Selon lui, les mesures doivent continuer à être appliquées.

M. Petitjean indique que la task force se réunit tous les mois pour s'assurer que l'Etat continue à appliquer les mesures. L'association des communes genevoises et la direction générale des bâtiments de l'Etat et des routes de l'Etat y participent également.

Selon le commissaire S, cette motion permettra au Conseil d'Etat de rédiger un rapport afin d'évaluer, d'une part, l'impact de ces mesures techniques et, d'autre part, l'économie d'énergie réalisée grâce auxdites mesures.

Un commissaire PLR trouve que le PDC a raison. Il rappelle que le rapport coûtera de l'argent. Selon lui, cela ne va rien changer, étant donné que les mesures ont déjà été prises. La motion n'est pas assez ambitieuse.

Un commissaire UDC partage l'avis du PDC et du MCG. Il salue le travail de la task force et la concertation avec les différents partenaires comme la CGI et l'ASLOCA. Toutefois, pour lui, cette motion n'a plus de raison d'être.

Un commissaire MCG insiste sur le fait que les mesures ont déjà été prises : l'Etat s'est obligé à baisser la température dans ses propres bâtiments. Il ajoute que, dans les immeubles, le chauffage a été enclenché très tard. Il trouve que l'Etat, le département, la task force et l'OCEN ont agi dans le bon sens. Ils n'ont dès lors pas besoin d'une motion pour continuer d'agir. Il ne voit pas l'intérêt de cette motion. S'agissant d'un éventuel rapport, il pense qu'il y en aura un, indépendamment de la motion. Il rappelle que l'on est en plein dans la crise énergétique.

Un commissaire S dit qu'il n'y aura pas forcément de rapport.

M. Petitjean rappelle que le suivi de ces mesures a été fait par l'université. Dès le 21 décembre, le Conseil d'Etat communiquera, chaque mois, un bulletin d'économie d'énergie, pour le gaz et pour l'électricité, afin de pouvoir évaluer la réelle économie d'énergie. Il rappelle que le mois d'octobre a été favorable pour l'économie.

Un commissaire S souhaite répondre au MCG : il trouve que, si l'on suit son raisonnement, les $\frac{3}{4}$ des motions sont inutiles. L'avantage d'une motion est notamment que le Conseil d'Etat doit produire un rapport dans les six mois, lequel est ensuite voté par le Grand Conseil. Il précise que ce rapport est public. Il rappelle que la motion peut être renvoyée devant la commission. L'avantage d'une motion est aussi qu'il peut y avoir des amendements pour, par exemple, baisser la température. Selon lui, la motion n'est pas superfétatoire.

Un commissaire Ve dit qu'ils vont maintenir cette motion. Il explique que ladite motion, d'une part, donne une impulsion et, d'autre part, permettra au Conseil d'Etat de faire un bilan global et public. Il précise que la publicité d'un bilan, qui est à disposition du Grand Conseil, est plus importante qu'un bilan qui serait mis sur le site de l'OCEN. Il trouve qu'il serait bien que tout le monde se mette d'accord aujourd'hui.

Vote

La présidente met aux voix l'ensemble de la motion :

Oui :	6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Non :	7 (1 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC)
Abstentions :	—

La M 2851 est refusée.

Catégorie de débat préavisée : II, 30 minutes

Date de dépôt : 3 janvier 2023

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Pierre Eckert

La présente motion demande que des mesures efficaces et rapides soient prises pour réduire les températures intérieures des bâtiments en hiver. Comme indiqué dans l'exposé des motifs, un abaissement de 1 degré permet une réduction de consommation de 6% au moins. Dans le contexte énergétique actuel, cette mesure est primordiale ; elle permet non seulement des économies financières, mais aussi de diminuer notre dépendance face à nombre de pays dont la moralité démocratique est pour le moins discutable. Un abaissement des températures intérieures à des valeurs de 19 ou 20 degrés est par ailleurs hautement recommandé en matière d'amélioration de la santé.

L'un des gros avantages de ce type de mesures, contrairement à la rénovation énergétique des bâtiments ou du remplacement des chaudières à combustibles par des sources renouvelables, est de pouvoir être mise en place rapidement et à peu de frais. La commission avait déjà traité en 2019 la motion 2528 « Température des bâtiments. Vivons mieux et consciemment, sans gaspiller l'énergie ! ». Cette motion avait été acceptée par une grosse majorité de la commission, puis de la plénière en septembre 2019. Dans sa réponse de janvier 2021, le Conseil d'Etat a validé la plupart des invites de la motion. Cependant, avant même la crise énergétique due au conflit en Ukraine, des effets de la mise en place de ces invites auraient pu être observés durant l'hiver 2021-2022. Force est de constater qu'il n'existe pas de rapport à ce propos et que les conséquences de la campagne d'information sur l'abaissement des températures intérieures sont difficiles à documenter.

La situation a évolué durant l'année 2022 à cause des risques de pénurie et de la hausse notable des tarifs des énergies. Nous seulement des réserves ont été constituées, mais la population, les administrations et les entreprises ont reçu des consignes de sobriété de la part des autorités fédérales, cantonales et communales. De plus, le canton de Genève suit maintenant mensuellement les consommations d'énergie en collaboration avec l'Université de Genève¹.

¹ <https://www.ge.ch/document/bulletin-economies-energie-gaz-electricite>

Si l'on peut considérer qu'une bonne partie des invites de la motion sont réalisées pour l'hiver 2022-2023, il est nécessaire de maintenir et d'intensifier cette politique de sobriété énergétique, puisque au-delà de la guerre en Ukraine, la décarbonation de notre approvisionnement énergétique, que le Grand Conseil a votée, passera par une utilisation plus efficace des énergies. En augmentant constamment son efficacité énergétique, le canton sera capable plus rapidement de passer à un approvisionnement à 100% renouvelable. Souvenons-nous que l'énergie la plus avantageuse est celle que l'on n'utilise pas.

Nous soutenons cette motion, car elle doit donner un signal fort en direction d'une pérennisation des incitations à la sobriété énergétique. Elle doit également permettre d'établir à la fin de chaque période de chauffe un rapport sur l'efficacité des diverses actions engagées, sur les leçons apprises et sur les mesures à prendre pour améliorer la performance énergétique du canton. Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous incitons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à soutenir cette proposition de motion.